

Bâtiment accessoire

Remise, serre non commerciale, pergola, pavillon de jardin, abri à bois

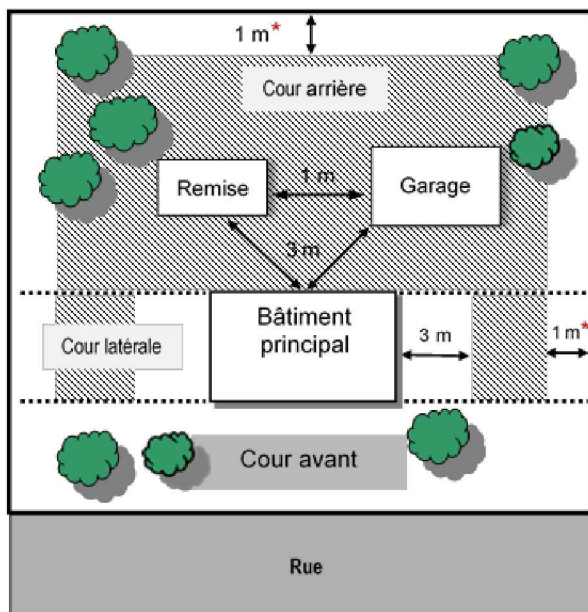
Ce dépliant présente une version simplifiée de la réglementation d'urbanisme. En cas de contradiction, le règlement municipal prévaut.

Pour la construction d'un bâtiment accessoire, le coût du permis est de 50 \$, celui-ci est valide pour une période de 12 mois.

Emplacement

Le bâtiment accessoire doit être localisé à un minimum de 3 m (9,84 pi) du bâtiment principal, à 1 m (3,28 pi) des lignes latérales et arrière de l'emplacement pour un mur sans ouverture et à 1,5 m (4,92 pi) pour un mur avec ouverture. De plus, le bâtiment accessoire doit être localisé à un minimum de 1 m (3,28 pi) d'un autre bâtiment accessoire.

Certaines dispositions d'exception sont prévues dans la réglementation pour l'emplacement d'un bâtiment accessoire sur un lot d'angle et riverain, renseignez-vous au service d'urbanisme.



 Emplacement autorisé

* Le bâtiment accessoire doit être implanté à 1,5 m des limites pour un mur avec ouverture.

Nombre

Deux bâtiments accessoires et une seule serre privée, isolée, sont autorisés par emplacement.

Hauteur

La hauteur maximale du carré des murs ne doit pas excéder 2,5 m (8.2 pi).

Revêtement extérieur

Le revêtement extérieur **doit s'harmoniser** avec celui du bâtiment principal.

Superficie

La superficie maximale est de 23,42 m² (252 pi²). Toutefois, sur un lot d'une superficie minimale de 3000 m² (32 292,7 pi²), leur superficie maximale devra être d'au plus 29,8 m² (320,8 pi²) chacune.

Pour de plus amples informations



Municipalité de Sainte-Sophie
Service d'urbanisme
2199, boulevard Sainte-Sophie,
Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1
Téléphone : 450 438-7784, poste 5201
Télécopieur : 450 438-0858
Courriel : mmajor@stesophie.ca
Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de
8 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de
8 h à 12 h

Demande de permis de bâtiment accessoire

Remise, serre non commerciale, pergola, pavillon de jardin, abri à bois

Adresse des travaux : _____

Identification	<i>Propriétaire</i> Si vous êtes nouvellement propriétaire (6 mois), vous devez présenter vos titres de propriété	<i>Requérant</i> Si vous n'êtes pas propriétaire, vous devez nous transmettre une procuration signée de ce dernier
Nom :	_____	_____
Adresse :	_____	_____
Téléphone 1 :	_____	_____
Téléphone 2 :	_____	_____
Courriel :	_____	_____

Documents à joindre obligatoirement à la demande :

1. Croquis d'implantation

- Sur une copie de votre certificat de localisation, localisez la construction projetée et indiquez les distances par rapport au bâtiment principal et aux limites de propriété.

2. Détails de construction

Toit
 Revêtement: _____
 Pente: _____

Revêtement extérieur (matériau et couleur): _____

Dimension porte : _____

Dimensions fenêtres
 Côté gauche: _____
 Côté droit: _____
 Avant: _____
 Arrière: _____

Hauteur mur: _____
 Structure mur : 2" x @ c/c _____

Fondation
 Dalle de béton
 Blocs de béton
 Autre: _____

Profondeur: _____ Largeur: _____

Entrepreneur ou Auto construction

Nom : _____
 Adresse : _____
 Téléphone : _____
 R.B.Q. : _____

Coût (estimation des matériaux et de la main-d'œuvre) : _____ \$

Durée des travaux : Début : _____ Fin : _____

Signature du requérant : _____ Date : _____



Espace réservé au service d'urbanisme

Matricule : _____	Secteur de zone : _____
N° lot (s) : _____	C.O.S. : _____
Type de lot : _____	N° de la demande : _____